

Le Gouvernement du Canada a indiqué clairement à l'Administration des Etats-Unis sa profonde inquiétude et a indiqué que les mesures même modifiées sont toujours intolérables. En l'absence de toute évidence de discrimination dans les pratiques de réglementation canadiennes, les mesures américaines représentent l'imposition rétroactive et discriminatoire de nouvelles conditions plus restrictives ne s'appliquant qu'aux seuls requérants canadiens.

Dans sa déclaration, le Président a demandé au Représentant des Etats-Unis pour le commerce de lui faire rapport dans soixante jours, après des discussions avec le Canada. M. Lumley a dit que nous sommes toujours préparés à avoir des discussions avec les Etats-Unis. Cependant, nous n'accepterons comme base pour ces discussions ni d'allégations non prouvées ni aucune forme de réciprocité conçue unilatéralement par les Américains.

Messieurs Lumley et Pepin ont indiqué qu'ils envisagent de travailler conjointement avec le Comité consultatif mis sur pied par le Conseil des ministres fédéral et provinciaux du Transport pour en arriver à une solution dans cette affaire. Ils partagent l'opinion du Conseil quant à sa décision de déférer toute action jusqu'à ce qu'il soit clairement établi que des progrès certains auront été réalisés dans le traitement des demandes canadiennes déposées auprès du Interstate Commerce Commission et que l'Administration aura pris des mesures pour mettre fin à la discrimination auprès des camionneurs canadiens.